

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 72 (1963)
Heft: 5

Rubrik: Centenaire de la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

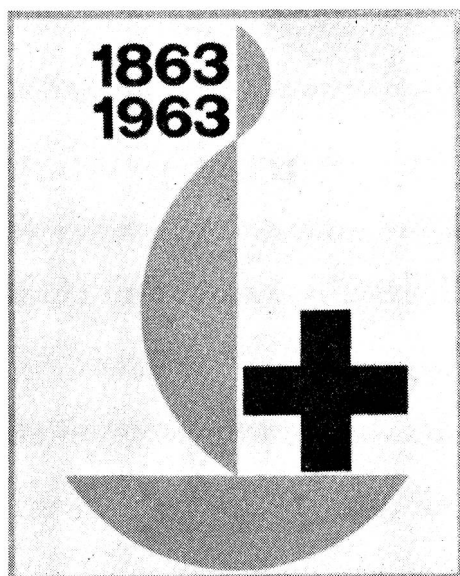
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE



INSIGNE OFFICIEL ET « MACARONS » POUR AUTOMOBILES

L'insigne du Centenaire en métal argenté et émail rouge destiné à être vendu pendant la période commémorative reproduit la marque distinctive du Centenaire: la flamme de la lampe à huile, flanquée de la Croix-Rouge symbolisant la Charité.

Cet insigne est vendu au prix de 1 franc pièce. Il peut être commandé au Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse 8, à Berne.

D'autre part, les douaniers suisses vendent actuellement aux automobilistes entrant dans notre pays des « macarons » transparents portant l'effigie du Centenaire qui peuvent également être obtenus au prix de 2 francs pièce au Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse, à Berne.

JOURNÉE COMMÉMORATIVE DU CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE EN SUISSE

LE PREMIER SEPTEMBRE 1963

PROGRAMME OFFICIEL

Les manifestations qui seront organisées à Genève le 1^{er} septembre 1963 dans le cadre de la Journée commémorative du Centenaire de la Croix-Rouge en Suisse seront publiques, à l'exception de la Cérémonie solennelle qui se déroulera au Grand Théâtre entre 10 h 15 et 12 h. De larges extraits de cette manifestation toute-fois seront télédiffusés.

La **Cérémonie solennelle** débutera à 9 h à la Promenade des Bastions, devant le Palais Eynard où se rassembleront les chefs des délégations et les invités officiels. Après la lecture de la « Proclamation solennelle » aura lieu la remise du drapeau du Centenaire au président. Le cortège s'ébranlera à 9 h 50, précédé du drapeau du Centenaire et des bannières nationales et de Croix-Rouge des pays participants. Un hisser des drapeaux aura lieu à 10 h sur la place Neuve.

La **Minute du Souvenir** se déroulera à l'issue de la Cérémonie solennelle, soit à 12 h 30 devant le Monument Henry-Dunant, à la promenade des Bastions. Cette manifestation, qui comportera la pose d'une couronne et un hommage prononcé par le président de la Croix-Rouge suisse sera annoncée par une sonnerie de cloches générale dans toute la ville de Genève.

L'après-midi, un **Cortège** quittera la promenade des Bastions à 16 h pour se rendre au Parc des Eaux-Vives où les « Juniors » de la Croix-Rouge présenteront, dès 17 h environ, une Ronde-Cantate spécialement créée par MM. Maurice Zermatten, écrivain, et Jean Dætwyler, compositeur. En cas de mauvais temps, il se rendrait à la patinoire des Vernets.

La Journée se terminera par un grand **pique-nique** et une **soirée populaire et folklorique** qui auront lieu dès 18 h 30, au Parc des Eaux-Vives.